



OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE
OFICI PUBLIC DE LA LENGUA OCCITANA

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°10

Du vendredi 16 juin 2017

Toulouse

Conseil d'administration N°10 (16/06/2017)

Ordre du Jour :

1. **[Délibération n°CA170616.01]** Adoption du PV du Conseil d'administration n°9 du 31 mars 2017 ;

RESSOURCES HUMAINES

2. **[Délibération n°CA170616.02]** Affectation d'un agent de catégorie C (assistant/e) et d'un agent de catégorie A (chargé/e de mission langue occitane).

**OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE
OFICI PUBLIC DE LA LENGA OCCITANA**

Conseil d'Administration N°10 du vendredi 16 juin 2017

[Délibération CA 170616.01]

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2017.

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'administration du 31 mars 2017 du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et qu'il convient de soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le Procès-Verbal de séance du Conseil d'administration du 31 mars 2017, ci-annexé, est approuvé.



La Présidente du Conseil d'Administration

Charline CLAVEAU- ABBADIE

ANNEXE

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 9
du vendredi 31 mars 2017**

Lieu : Hôtel de Région Midi-Pyrénées, 4 rue des Bûchers, salle occitane

Membres du Conseil d'administration présents :

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,

M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,

Madame Hélène BERNARD, Rectrice de l'académie de Toulouse, 2^{ème} Vice-Présidente du Groupement,

Mme Mumine OZSOY, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre,

Par ailleurs, M. Estève CROS, Directeur et Mme Lucie CANO, Agent comptable, avec voix consultatives.

Autres personnalités présentes :

M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Toulouse,

Mme Dominique BONNEMÈRE, Chargée de Mission du Groupement,

M. Pierre-Jean DUPUY, adjoint au DRAC d'Occitanie,

M. Jérémie OBISPO, Chef de Mission Langues et Cultures Régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,

M. Frédéric VIAELLE, Assistant-Gestionnaire du Groupement.

Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON en faveur de M. Patric ROUX.



Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer valablement, conformément à l'article 12.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente rappelle tout d'abord que l'Office Public de la Langue Occitane fonctionne depuis un peu plus d'un an (élection du bureau le 22 mars 2016).

Elle fait par ailleurs un point sur le processus de conventionnement État-Régions-OPLO-Collectivités territoriales.

Elle rappelle en outre que des chantiers nombreux ont été gérés dès son démarrage par l'Office, d'où des difficultés, mais qu'en ce qui concerne le transfert des aides aux opérateurs, le Groupement a bien réalisé ses tâches.

Elle rappelle enfin que récemment le Groupement a connu une crise interne au niveau du personnel, mais que des pistes sont aujourd'hui à l'étude pour renforcer les moyens en termes de ressource humaine.

Madame la Rectrice tenait à féliciter le Groupement et les acteurs impliqués relativement à la préparation de la convention cadre sur l'enseignement de l'occitan et à sa signature, réalisée de façon très solennelle, par le ministère de l'Éducation nationale, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et le Groupement.

Elle rappelle en outre, et il faut s'en féliciter appuie-t-elle, de la création de l'agrégation pour les langues régionales, car cela permettra de renforcer l'attractivité des concours du 2nd degré et engendrera la constitution d'un corps de professeurs d'occitan hautement qualifiés.

La Présidente, qui confirme ce pas important en termes de reconnaissance des langues régionales, procède ensuite à l'examen des délibérations.

[Délibération CA170331.01] Adoption des PV des Conseils d'administration n°7 du 9/12/2016 et n° 8 du 13/3/2017.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

GESTION FINANCIÈRE

[Délibération CA170331.02] Adoption de la proposition de compte administratif et de compte financier 2016 du Groupement.

Présentation est faite par l'ordonnateur et par l'agent comptable du bilan financier et du compte de résultat financier 2016 du Groupement. En particulier, un résultat financier de + 73 607,98 € a été obtenu.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).



[Délibération CA170331.03] Adoption du projet de Décision budgétaire modificative n°1 du Groupement (budget supplémentaire).

Le Directeur indique que cette proposition de budget permet de raccrocher des crédits supplémentaires pour financer les actions de l'ex-Région Languedoc-Roussillon qui, jusqu'en 2016, étaient financées en direct par la Région. Il s'agit par ailleurs d'élargir le dispositif Ensenhar, adopté fin 2016, aux étudiants mais aussi aux professeurs de la région Nouvelle-Aquitaine et aux étudiants de l'ex-région Languedoc-Roussillon.

La Rectrice estime qu'il convient de s'interroger sur les formations à l'occitan en première année de Master en lien avec les Universités.

La Présidente rappelle qu'à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) seule une option en langue occitane est proposée.

M. Jérémie Obispo indique, en ce qui concerne l'académie de Bordeaux, qu'une expérimentation d'intégration de modules de langue occitane sera menée dans deux licences (l'une à Bordeaux-Montaigne, l'autre à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour). Par ailleurs, 4 places seront attribuées aux étudiants dans le cadre du dispositif Étudiants apprentis. Cela d'ailleurs pourrait faire l'objet d'une communication par le Groupement.

Mme Mumine OZSOY rappelle l'intérêt d'une information et d'une sensibilisation des étudiants dès la première année de licence.

La Rectrice indique que des efforts académiques sont réalisés dès le premier degré avec une continuité à renforcer jusque dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de communiquer plus avant sur la continuité lycée-enseignement supérieur. À ce titre, dès la première année de licence, il s'agit d'évoquer avec les universités comment pourraient être assurées les continuités des formations jusqu'aux Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) qui préparent aux concours bilingues (Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles spéciaux).

Une petite étude pourrait être réalisée afin de faire l'inventaire de ce qui est actuellement à l'œuvre.

Plus généralement, la question de la formation universitaire pourrait être abordée en lien avec la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements Toulouse Midi-Pyrénées- Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées) et les autres universités.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

PROGRAMME D'ACTIVITÉ

[Délibération CA 170331.04] Adoption du projet de bilan d'activité 2016 du Groupement.

Le document fait l'objet d'une présentation par la Présidente, qui évoque par ailleurs l'étude réalisée par le Congrès Permanent de la Langue Occitane et financée par le Groupement fin 2016. Il s'agirait le cas échéant d'intégrer les outils de production du Congrès à l'Office. Elle fait par ailleurs un point sur les recrutements en cours.



La Rectrice indique qu'il serait intéressant de signaler ce que les moyens supplémentaires dédiés à l'enseignement de l'occitan représentent. Il s'agirait de valoriser le surcoût lié à l'enseignement et à l'accompagnement pédagogique dont une première estimation indique que cela représenterait environ 200 Équivalents Temps Pleins sur l'aire d'action du Groupement (5 académies).

La Présidente indique qu'il paraît en effet important de mentionner l'effort réalisé par les Rectorats, tout comme pour les autres soutiens portés par le Groupement.

La Rectrice évoque ensuite la question de l'aide aux structures soutenant l'enseignement public.

La Présidente indique à cet égard qu'un effort accru a été opéré, dès 2016 en faveur de l'association Ôc-bi, afin de permettre une extension des actions de soutien à l'enseignement bilingue public aux académies de Limoges et Toulouse, ainsi qu'au réseau Canopé pour un développement de la diffusion de matériel pédagogique de qualité aux académies de Toulouse et Montpellier, dans une recherche de mutualisation à l'échelle interrégionale.

La question du partenariat avec les autres collectivités, sur ces projets, reste pendante. Sur l'initiation à la langue occitane (45 minutes par semaine), il s'agit là d'opérer des choix avec une évaluation des actions menées au regard des résultats obtenus.

La Rectrice indique qu'il s'agit d'un travail à mener dans le cadre de l'observatoire de la langue occitane du Groupement. Si l'on initie peu, il faudra opérer des choix plus fins relativement à l'ouverture des sections bilingues.

La Présidente indique qu'il est nécessaire de ne pas disperser les moyens.

La Rectrice indique que pour l'enseignement bilingue, il convient ainsi d'avoir, comme le prévoit le cadre conventionnel en cours d'élaboration, une construction de pôles d'enseignements intensifs ou renforcés.

Le 1^{er} Vice-Président demande qu'un bilan soit en outre réalisé pour les actions menées par l'Université Jean-Jaurès.

La Présidente indique qu'un Diplôme Universitaire de langue occitane sera ouvert en septembre 2017 à l'Université de Bordeaux-Montaigne. Il conviendra d'aller « chercher » les étudiants.

M. Jérémie OBISPO indique que l'enseignement dans l'académie de Bordeaux reste encore relativement limité dans le supérieur. Une solution à développer plus avant pourrait être la formation professionnalisante. Par ailleurs, la plaquette d'information sur les formations au lycée est en cours de réactualisation pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Il conviendrait cependant de l'élargir tout à la fois pour les académies de Toulouse et Montpellier, mais également pour le collège et l'enseignement bilingue rappelle M. Didier AGAR.

La Présidente indique qu'en ce qui concerne Ôc-tele, une convention pourrait conclue entre la Région et l'opérateur dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sous réserve qu'Ôc-tele soit sélectionné.

Pour l'édition de revues infantiles, la Présidente exprime son regret qu'une étude cofinancée par les Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, afin d'appuyer la maison d'édition Vistedit, n'ait pas été prise en compte par cette dernière.



La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

[Délibération CA 170331.05] Adoption du projet de programme d'activité 2017 du Groupement.

Un point est fait sur l'avancement des conventions académiques, dont les travaux ont été lancés pour l'ensemble des cinq Académies concernées.

En ce qui concerne Òc-bi, une convention bilatérale entre le Groupement et l'association de parents pourrait être réalisée pour le second semestre.

Sur la question des médias, une journée dédiée aux radios sera prochainement organisée (le 20 avril), en présence de représentantes (Secrétaires générales) des Comités Territoriaux de l'Audiovisuel de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

Un marché est en cours afin de désigner un prestataire pour travailler sur le Schéma Interrégional du Groupement. Ce texte comportera objectifs et indicateurs de réalisation des actions.

Un rappel est fait par ailleurs sur les groupes de travail des Amassadas des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Est rappelé enfin qu'il convient de ne pas surcharger les agents du Groupement.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

[Délibération CA 170331.06] Désignation du/de la lauréat/e du Prix Jan Moreu sur l'innovation en matière de politique linguistique.

Mme Dominique BONNEMÈRE fait une description des candidatures reçues. Le projet de la Calandreta de Laloubère (65) a fait l'objet d'un intérêt particulier : il s'agit de la réalisation, avec les enfants de l'école, d'un CD de chants polyphoniques, avec l'appui du chanteur professionnel Bastien Miqueu.

La Rectrice évoque la question de la distribution du CD. Il paraît nécessaire que ce CD puisse être mis à disposition des professeurs.

Mme Dominique BONNEMÈRE indique que le CD sera mis à la vente au prix de 5 euros, pour une diffusion envisagée d'une centaine de CD. Il conviendra de déterminer les modalités (lieux et date notamment) de remise du prix.

M. Patric ROUX indique que pour 2017, une vraie réflexion sur le sens de ce prix devra être mise en œuvre.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

[Délibération CA170331.07] Affectation d'un agent de catégorie A de l'Éducation nationale au Groupement.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

[Délibération CA170331.08] Transfert d'un agent de catégorie A à la Région Occitanie.

Est rappelée la mauvaise gestion de la séparation de cet agent, étant donné que la fin de mission a été annoncée de façon abrupte, ce qui a été assez mal vécu par l'agent et a précipité le départ d'un second agent.

« On a souhaité prendre toute la mesure de cette situation » indique la Présidente.

Le problème est que les charges de travail sont très importantes et qu'il faut veiller à alléger les plans de charge.

Côté Régions, une montée en charge sur les ressources humaines du Groupement est à l'étude.

La question de soulager le Directeur, sur le plan administratif, par un poste de catégorie B est soulevée.

Il s'agit en outre de progresser sur la gestion de l'équipe.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

[Délibération CA170331.09] Lancement de la procédure de recrutement d'un/e chargé/e de mission langue occitane.

Cette délibération a été ajournée.



La Présidente du Conseil d'Administration

Charline CLAVEAU- ABBADIE



RAPPORT N°CA170616.02

OBJET : AFFECTATION D'UN AGENT DE CATÉGORIE C (ASSISTANT/E) ET D'UN AGENT DE CATÉGORIE A (CHARGÉ/E DE MISSION LANGUE OCCITANE).

Mesdames, Messieurs,

Dans sa décision N°CA170313.01, le Groupement a renouvelé la fiche du poste d'assistant gestionnaire, poste laissé vacant suite au départ de l'agent occupant le poste. La procédure de recrutement a ensuite été lancée afin de renouveler le poste.

Huit candidatures ont été reçues et quatre candidates ont ensuite été auditionnées par un jury composé de représentants du Groupement et de ses membres. Suite à cette audition, une candidature a été remarquée.

Par ailleurs, suite à la décision n°CA170331.08, la procédure de recrutement d'un/e chargé/e de mission « langue occitane » a été lancée.

Sept candidatures ont été reçues et trois candidats ont ensuite été auditionnés par un jury composé de représentants du Groupement et de ses membres. Suite à cette audition, une candidature a été remarquée.

Comme le stipule l'article 12.2 de la Convention constitutive du Groupement, son Conseil d'Administration a en charge « l'affectation des personnels mis à disposition ou détachés et des personnels propres ».

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Suite à sa candidature, Mme Sarah BEJAOUI, née le 14 juillet 1993, à Toulouse, est affectée dans les meilleurs délais possibles au poste d'assistante par voie contractuelle à durée déterminée pour une durée de 12 mois, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion.

ARTICLE DEUX : Suite à sa candidature, Mme Pauline LARRIEU, née le 19 novembre 1991 à Pau, est affectée au poste de chargé/e de mission « langue occitane » dans les meilleurs délais possibles par voie contractuelle à durée déterminée pour une durée de 12 mois.

ARTICLE DEUX : Le Directeur est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Charline CLAVEAU-ABBADIE